



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

transport de voyageurs

Question écrite n° 113578

Texte de la question

M. Philippe Meunier attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé des transports, sur l'accroissement du phénomène de la fraude dans les transports en commun avec ses conséquences à la fois financières pour les entreprises de transports et les contribuables et pour la sécurité des usagers honnêtes qui, lors du passage des tourniquets de contrôle, sont de plus en plus bousculés par des personnes qui forcent les accès aux quais. Ces comportements délictueux sont insupportables pour les citoyens qui règlent le prix de leurs billets de transport. Ainsi, il lui demande quelles sont les mesures envisagées pour mener une lutte efficace contre ce fléau qui constitue un véritable pillage des transports en commun.

Texte de la réponse

La fraude dans les transports en commun constitue une atteinte à la qualité du service public, une perte de recettes pour l'exploitant et génère un sentiment d'insécurité et d'injustice. C'est pourquoi, la lutte contre la fraude est une préoccupation prioritaire pour les pouvoirs publics et les transporteurs qui s'inscrivent dans une démarche globale de lutte contre la délinquance au travers du plan national de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes. Ce plan, établi pour trois ans à compter du 1er janvier 2010, est mis en oeuvre par le comité interministériel de prévention de la délinquance en partenariat avec les différents acteurs concernés. Il comporte un volet transport comprenant la lutte contre la fraude, piloté par l'Observatoire national de la délinquance dans les transports, rattaché au ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL). Un groupe de travail interministériel, réunissant également des représentants des entreprises de transports collectifs privées et publiques, a déjà formulé des premières préconisations d'amélioration en matière organisationnelle, technique et juridique. Des sous-groupes de travail spécifiques seront constitués courant 2011 pour mettre au point ces propositions. Par ailleurs, pour mieux évaluer le taux de fraude, un projet de circulaire est en cours d'élaboration au MEDDTL visant à recenser les actes de fraude commis dans l'ensemble des réseaux de transport (SNCF, RATP, Keolis, Veolia-Transport, Transdev...). De son côté, la RATP a engagé une profonde réorganisation de ses moyens en opérant une mutualisation des corps de contrôle issus de ses trois réseaux (bus, tramway, métro et RER). La RATP peut désormais déployer des stratégies opérationnelles plus efficaces, basées sur des approches globales, multimodales et territoriales, lui permettant d'accroître sensiblement son taux de contrôle. De plus, pour améliorer la qualité des missions de contrôle, la RATP a mis en oeuvre un important programme de formation de tous ses agents de contrôle. Des campagnes de communication sont également lancées régulièrement notamment sur le réseau de surface avec l'opération « bus attitude ». Enfin, la RATP multiplie les actions répressives avec le concours des forces de police spécialisées. La SNCF mène également des actions qui s'articulent principalement autour de deux axes. Le premier concerne la vente ou l'après-vente des titres de transport où l'entreprise poursuit des actions de lutte contre les escroqueries avec une veille accrue sur les ventes par Internet et une vigilance particulière sur les fraudes aux abonnements. Le second axe porte sur la fraude pendant le voyage. Des moyens humains supplémentaires sont déployés de type « équipes volantes » pour compenser les nouvelles exigences de

service qui ont conduit à légèrement réduire le temps de contrôle à bord des trains. La SNCF organise également des campagnes de communication ciblées notamment sur la falsification des titres de transport, les réductions non justifiées ou sur l'échange de titres après voyage. Enfin, dans le cadre du programme Libert-e, un groupe de travail technique a été mis en place afin d'identifier les risques de fraude au voyage associés à la dématérialisation des titres et les parades à mettre en oeuvre. L'ensemble de ces mesures devrait permettre d'améliorer significativement la lutte contre la fraude.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113578

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 2011, page 7066

Réponse publiée le : 13 septembre 2011, page 9906